Image not found or type unknown

non respect de mes avenants

Par **liouliou**, le **10/05/2009** à **14:37**

Bonjour,

Fin 2005, tous les salariés de l'entreprise dans laquelle je suis embauchée ont été licenciés économiquement. Nous avons peu de temps après été convoqués pour reprendre notre activité car la société a été rachetée.
Le repreneur ne m'a pas laissée reprendre mes fonctions. Il ne m'a autorisée à n'exercer que les tâches qui relevaient de la base de mon contrat de travail en excluant les deux avenants qui s'y rattachent. Or ces derniers m'attribuaient des responsablités. J'ai d'abord demandé des explications à la personne qui prenait provisoirement en charge la direction de l'entreprise. Elle m'a répondu que:
- je n'avais pas les compétences requises
- des vols et des malversations avaient eu lieu sous l'ancienne direction et comme j'étais selon elle proche de celle-ci, me remettre à mon poste seraient mal vu par certains de mes collègues de travail
- je voulais pourrir la situation
....
Des mesures unilatérales ont été prises:
- on m'a retiré l'accès au logiciel sur lequel je travaillais
- on n'a supprimé les codes d'accès aux zones qui m'étaient autorisées
....
J'ai donc envoyé un courrier en RAR à mon employeur pour lui demander de respecter mon contrat de travail car ces propos accusateurs étaient faux et non justifiés. Il m'a répondu qui'il avait procédé à une réorganisation et que que je devais m'en tenir à mes fonctions de base.
Enceinte aux moments des faits, j'ai été mise en arrêt de travail par mon médecin car j'ai eu des baisses de tension dues au stress. J'ai été arrêtée jusqu'à mon congé maternité. Puis j'ai pris un congé parental de trois ans. Je dois normalement reprendre le 1er août 2009. J'ai consulté un avocat qui a repris contact avec le directeur lui expliquant par écrit que je n'étais pas satisfaite de la réponse qui m'avait été faite et que je voulais savoir si les fonctions qui étaient les miennes avant le rachat allaient être maintenues.
Le directeur a appelé l'avocat, lui a dit qu'il y avait un souci technique dans l'entreprise qui avait entraîné une baisse d'activité et que par conséquent il allait devoir licencier du personnel. L'avocat a donc demandé à ce que j'en fasse partie. Jusque là tout va bien.
Quelques jours plus tard j'ai un entrtien téléphonique avec le directeur qui m'annonce qu'il n'yaura pas de licenciements, que ceux qui ne sont pas contents démissionnent. Il est resté sur ses positions concernant l'application de mon contrat de travail se justifiant par les réorganistions. Je lui est réclamé une réponse écrite mentionnant ces réorgansations dont je n'ai jamais eu connaissance. Je suis en attente de son courrier.

Je ne veux pas démissionner et perdre mes droits. J'aimerais savoir si en engageant une

procédure prudhommale j'ai des chances de m'en sortir. J'aimerais que la rupture de contrat se fasse en ma faveur.

Qu'en pensez-vous?
Lire la suite

Par **liouliou**, le **13/05/2009** à **19:25**

Un avis svp?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés